

## Comment s'attaquer à la dette publique ?

Pour la droite, la réponse est simple, réduire les dépenses de l'Etat, augmenter aussi peu que possible la pression fiscale ou la diminuer. C'est l'austérité.

La gauche craint la baisse d'activité, une spirale d'appauvrissement, soutient qu'il existe une marge de manœuvre : un impôt sur le revenu pesant davantage sur les plus riches, et la taxation plus rigoureuse des grandes entreprises.

En pratique on redoute les effets pervers, des services publics en échec, les fuites de capitaux, l'exil de contribuables, moins d'investissements ou d'emplois, des pensions rabotées et aucune piste convaincante n'est proposée.

J'en vois quatre.

**(1) L'impôt sur la dépense** (proposé par James Meade) (\*). Toutes les rentrées d'argent forment la base imposable, y compris les salaires, honoraires, dividendes, intérêts, loyers, produits des ventes et même les sommes empruntées. En revanche les remboursements et toutes les sorties d'épargne et d'investissement sont déduites, ce qui devrait aider à sortir de l'ombre des avoirs oubliés. On taxe un train de vie à l'impôt progressif sans peser sur l'investissement privé. (\*\*). La taxation distincte des revenus du travail et de la propriété, accusée de favoriser les inégalités, ne se justifie plus. Et dans la mesure où cet impôt fera double emploi avec la TVA, souvent critiquée comme peu sociale, et si on la maintient, il permettrait de la réduire et de baisser les prix.

**(2) L'impôt sur le capital** (selon Maurice Allais). (\*\*\*) Une taxe forfaitaire, estimée par Allais à 2 % par an, sur le seul capital physique (terrains, bâtiments, équipements et stocks) quel que soit le propriétaire. Elle remplacerait la taxation des bénéfices des entreprises et en France l'impôt foncier et la taxe d'habitation (le précompte immobilier en Belgique). Ces avoirs sont impossibles à dissimuler, difficiles à sous estimer, surtout si leur acquisition a été déclarée comme investissement. Un bon gestionnaire gagnera de l'argent, un mauvais sera incité à vendre à un opérateur plus performant. L'efficacité économique est encouragée et l'évasion fiscale quasi impossible. Allais voulait s'attaquer au gaspillage de moyens et à la taxation anti-économique de l'activité. Cet impôt sur le capital traite ceux qui le détiennent en locataires d'un bien public, notion applicable à des collectifs de travailleurs concluant avec l'Etat des contrats pour produire des biens ou des services. Une difficulté est de rencontrer les besoins des jeunes entreprises qui mettent parfois des années pour équilibrer leurs comptes et faire du profit. Une forme d'exemption, comme un amortissement déduit de l'impôt sur le capital leur sera sans doute nécessaire, au moins quelques années.

L'articulation de l'impôt sur le capital d'Allais et de l'impôt sur la dépense de Meade ne pose pas de problème particulier si on déduit le premier de la base imposable du second ou s'il procure un crédit d'impôt. Le même principe peut s'appliquer aux entreprises : l'impôt sur le capital instaure un minimum qui peut être suffisant, mais il n'exclut pas de taxer des profits qui dépasseraient un seuil. La réforme s'attaquerait aussi à la spéculation immobilière, en rapprochant les prix des coûts de production. Par ailleurs le taux de 2 % est discutable et un abattement est possible pour l'habitation principale.

**(3) La restauration du seigneurage**. Jadis seul le seigneur pouvait « battre monnaie » une forme d'impôt qui procurait des ressources à la collectivité. Cette fonction a été largement remplacée par le crédit créateur de monnaie. Mais une fois remboursé, le prêt retourne aux banques (comparées pour cela à de faux monnayeurs), pas à l'Etat. Le problème est que la Banque Centrale Européenne (BCE) a l'interdiction de financer les Etats. En revanche elle a le droit de verser de l'argent aux particuliers, et des économistes ont proposé qu'elle le fasse sous forme de « monnaie hélicoptère », un versement unique destiné à améliorer le pouvoir d'achat. Une autre solution serait un revenu de base régulier pour augmenter les recettes fiscales, directement s'il rentre dans la base imposable, et

indirectement en stimulant l'économie. Une proposition plus radicale, peut être plus pertinente ou plus facile à mettre en œuvre serait la « micro taxe » sur la monnaie bancaire. Toute transaction électronique est soumise à un prélèvement « indolore » (minime, de 0,5 %). Le rendement espéré par ses promoteurs est important, vraisemblablement surestimé, ou reste à confirmer, mais permettrait de réduire d'autres impôts ou de les remplacer (\*\*\*\*).

**(4) De meilleures retraites.** Dans l'après guerre le financement des fonds de pension est souvent passé de la capitalisation à la répartition (mais pas complètement : ainsi la caisse de retraite des fonctionnaires français détient toujours des réserves importantes). On y a vu un progrès de la solidarité, entre les générations et compensant les différences entre les branches de l'économie. On a moins compris qu'il s'agissait aussi d'une spoliation, enlevant au monde du travail le fruit de son épargne et fragilisant le financement des pensions. La tension croissante entre une espérance de vie qui s'allonge et des cotisations qui n'augmentent pas dans la même proportion a remis ce problème au premier plan, comme l'opposition française à la prolongation des carrières l'a souligné.

Les Pays-Bas, n'ont pas suivi cette voie et leur expérience ne manque pas d'intérêt. Les fonds de pension y détiennent une partie de l'économie nationale, enlevée aux possédants et reversent aux travailleurs une fraction substantielle des profits capitalistes. Cela permet de meilleures pensions plus tôt. Les caisses font partie de la Sécurité sociale, elles sont encadrées pour exclure la spéculation, favoriser l'économie locale, protéger les réserves.

Si les Néerlandais ont mieux résisté aux délocalisations et acquisitions hostiles ils le doivent sans doute au moins en partie à leur système de pensions. Y voir une forme achevée de propriété sociale des moyens de production et d'échange serait excessif, mais ces fonds de pension, qui ne sont pas soumis aux droits de succession, procèdent néanmoins à une expropriation de capital au profit de la classe ouvrière. Elle pourrait s'accroître, se développer et s'inscrire dans une transition socialiste.

Le capitalisme réserve à une fraction de la société un accès exclusif au pouvoir économique, soumettant les décisions aux profits à court terme, indifférents aux besoins et priorités, menaçant aujourd'hui la planète et la démocratie.

Son dépassement passe par l'hégémonie économique et politique du peuple travailleur majoritaire pour libérer les initiatives et mieux servir l'intérêt public. Dans la mesure où la Sécurité Sociale échappe à l'Etat et aux employeurs, elle est aussi un contre pouvoir, préfigurant une révolution sociale démocratique. Dans les pays développés, les étatisations ne sont sans doute pas la seule voie au socialisme, ni la meilleure. On a vu où l'illusion bureaucratique a conduit la Russie : à une économie privée inégalitaire et oligarchique issue d'un capitalisme d'Etat social mais stagnant, étouffé, parasité par une caste autoritaire (la « nomenklatura »).

Baudouin Petit, 26 février 2025

\* \* \* \*

(\*) James Meade (prix Nobel d'économie 1977), proche des travaillistes britanniques, avait des doutes sur la faisabilité de sa proposition qui remonte à l'après guerre, mais c'était avant l'informatique. Il a résumé ses idées politiques dans un petit livre : « The intelligent radical's guide to economic policy » (disponible en version électronique).

(\*\*) Thomas Piketty (dans « Une brève histoire de l'égalité ») relie les rémunérations démesurées de certains dirigeants d'entreprises au recul de la progressivité fiscale. Aux Etats-Unis, avant Reagan, elle était forte et son effet égalitaire s'étendait aux revenus avant impôts.

(\*\*\*) Maurice Allais (prix Nobel d'économie 1988) se disait « libéral et socialiste ». Cet article présente son impôt sur le capital : <https://www.premierage.be/afep-diemerllement-juillet2012>

(\*\*\*\*)

[https://mikrosteuer.ch/site/assets/files/1323/20240826\\_e\\_a\\_minimal\\_tax\\_on\\_finance\\_transactions\\_to\\_replace\\_all\\_taxes\\_\\_au\\_gust\\_2024\\_\\_six\\_statistics\\_1\\_7\\_2024.pdf](https://mikrosteuer.ch/site/assets/files/1323/20240826_e_a_minimal_tax_on_finance_transactions_to_replace_all_taxes__au_gust_2024__six_statistics_1_7_2024.pdf)